



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION DU 5 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le cinq octobre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Loire-Authion s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, commune déléguée de Saint-Mathurin-sur-Loire, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles PRONO, Maire.

Étaient présents tous les conseillers municipaux, exceptés : Isabelle ANDRILLON donne pouvoir à Christine DABIN, Agnès BODIN donne pouvoir à Maryline POIRIER, Jean-Louis EZECHIEL donne pouvoir à Bernard PANNEFIEU, Jeanne LEMOINE, Sophie LEROY, Maryline TESSIER donne pouvoir à Bernard AUBIN.

Absent : Axel HIMILY

Nombre de conseillers en exercice : 45 / présents : 38 / votants : 42.

Madame Lisa COMBOT a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la séance précédente du 7 septembre 2021 qui n'appelle pas de commentaire. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire donne ensuite lecture des arrêtés qu'il a pris dans le cadre des délégations d'attribution confiées par le Conseil Municipal. En réponse à une demande de Monsieur Patrick CHARTIER, il est précisé que les terrains communs dans un cimetière correspondent aux sépultures sans concession.

I - DOSSIER

PRÉSENTATION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Jackie FRANIK, adjoint en charge des ressources humaines, informe qu'une stratégie pluriannuelle de gestion des ressources humaines a été conduite en application de la loi de 2019 de transformation de la fonction publique qui a instauré l'obligation pour les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion (LDG) des ressources humaines. Celles-ci doivent être négociées avec les organisations syndicales, formalisées et communiquées aux agents.

Arrivée de Monsieur Christophe PINEAU

Pour Loire-Authion, la démarche a été initiée à l'automne 2020 avec un diagnostic Ressources Humaines et s'est poursuivie au cours du 1^{er} semestre 2021 par une concertation avec élus, directeurs et représentants du personnel. Enfin, un avis favorable du comité technique commun a été émis en juillet 2021.

Cette stratégie pluriannuelle des ressources humaines concerne aussi bien la commune que le CCAS. Elle fera l'objet d'un bilan présenté annuellement en comité technique commun et pourra faire l'objet de révision en cours de mandat.

Pour la période 2021-2026, 4 axes stratégiques sont définis.

Axe 1 - Dimensionner l'administration pour une qualité du service accrue

Il s'agit d'anticiper et faire évoluer les métiers avec leur temps par le biais de :

- la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) déjà lancée pour l'éducation et à mener pour les métiers d'accueil du public et dans le cadre de l'évolution des métiers par rapport au numérique
- la qualité des métiers en développant :
 - la polyvalence pour assurer le bon fonctionnement du service public et améliorer la solidarité -transversalité des équipes
 - la prévention de l'inaptitude par de la formation, des métiers évolutifs et du matériel adapté.
 - la clarification de la politique d'internalisation/externalisation
 - la mise en place de référents qualité sur le terrain
- la diminution de la précarité avec des contrats longue durée ou l'intégration dans la fonction publique et une dotation en remplaçants formés et mobilisables facilement.

Il convient également de diversifier les profils et consolider les équipes en place en recourant à l'apprentissage, aux contrats d'insertion. Monsieur FRANIK informe qu'un contrat a été conclu pour l'emploi depuis le 1^{er} octobre d'un agent malentendant au service Finances Comptabilité. Il apparaît nécessaire de faire découvrir les métiers des collectivités territoriales en participant à des événements sur le territoire. L'accueil de volontaires civils et de travailleurs d'intérêt général devra aussi être développé. La création d'un dispositif d'accueil pour les nouveaux personnels arrivants sera à envisager.

Axe 2 - Renforcer l'attractivité de la commune et fidéliser les agents

Il s'agit d'optimiser les conditions de travail et les rendre visibles. A cet égard, la mise en conformité de la durée du temps de travail (1607 h) des agents avec la réglementation en vigueur est en cours. Un travail sera à mener sur la révision des cycles hebdomadaires pouvant permettre de répondre à une demande des organisations syndicales et d'agents de rechercher une certaine souplesse des horaires. La mise en place du télétravail, conséquence de la crise sanitaire sera également intégrée dans ce toilettage du temps de travail.

En termes de recrutement, la mise en visibilité des postes à pourvoir en interne sera recherchée ainsi que le déploiement d'une stratégie digitale de recrutement.

Quant à la rémunération, le levier de l'action sociale (complémentaire santé, prévoyance maintien de salaires...) sera à renforcer.

Arrivée de Madame Catherine ALBERT et de Monsieur Patrick VRIGNAUD

Axe 3 - Créer des perspectives d'évolution professionnelle pour les agents

Monsieur FRANIK rappelle que les orientations générales en matière d'avancement de grade sont fixées par la collectivité selon des critères bien définis et entérinés par les instances du comité technique commun. En matière de promotion interne le Centre de gestion départemental de la fonction publique reste seul compétent pour établir les listes d'aptitude et nommer les agents sur la base de quotas départementaux. Monsieur FRANIK précise qu'un accompagnement des agents à la préparation aux concours est mis en place. La collectivité s'est également engagée à nommer les agents ayant réussi le concours lorsqu'ils occupent l'emploi correspondant au concours.

Il convient de miser sur :

- les compétences transférables et la responsabilisation des agents dans la conduite de leur parcours professionnel par le biais de la mobilité au sein de la collectivité et par l'accompagnement à la transition professionnelle en mobilisant le compte personnel de formation
- le développement des compétences numériques, relationnelles par la formation
- le partage professionnel avec des temps de découverte des métiers au sein de la commune, favoriser l'expression des agents par l'évolution des entretiens professionnels menés par les responsables hiérarchiques.

Axe 4 - Innover au service de la qualité de vie au travail et du service public.

Il s'agit de déployer une culture de l'innovation permettant d'offrir des solutions aux différents problèmes susceptibles de naître en s'appuyant sur une communauté de facilitateurs, sur des retours d'expériences de collectivités, sur l'immersion d'agents dans d'autres collectivités ou l'accueil d'agents d'autres structures.

Sur le plan managérial, la création d'un mentorat des encadrants sera créée en vue de fournir à un nouvel encadrant un accompagnement sur les pratiques en vigueur au sein de la collectivité.

Un travail à mener sur l'expérimentation du développement de la qualité du service en partant du besoin de l'habitant.

Monsieur FRANIK décline ensuite le calendrier de mise en œuvre de ce programme jusqu'à la fin de mandat en 2026. Le plan d'actions sera présenté chaque année au conseil municipal et au comité technique commun.

Madame Lisa COMBOT tient à opérer une différence entre le fait d'intégrer une personne en situation de handicap qui dispose des compétences et formations requises pour occuper un emploi existant dans la collectivité et le contrat d'insertion qui s'adresse à un public plus éloigné de l'emploi et nécessitant une adaptation à l'emploi. Elle souhaite connaître s'il est envisagé la poursuite de l'intégration de personnes en situation de handicap et le recours au contrat d'insertion sur certaines missions. Monsieur le Maire déclare que l'insertion est une piste vers laquelle la commune peut s'engager. Il précise en outre que des agents porteurs de handicap à la suite d'accidents de travail sont actuellement accompagnés au sein des services.

Sur l'externalisation de certains travaux, notamment aux services techniques espaces verts, Monsieur Didier ROUGER attire l'attention sur la vigilance à apporter au choix des entreprises auxquelles il est recouru et d'être attentif à la qualité du travail produit. Monsieur le Maire précise que la politique d'insertion est portée par des associations ou entreprises d'insertion qui interviennent pour le compte de la commune sur une partie des missions externalisées. Il convient de les accompagner par des agents référents comme cela a été précisé précédemment. Il convient de définir précisément ce qui peut être réalisé par les agents et ce qui peut l'être par les entreprises. Monsieur Pierre DEVIGILI met l'accent sur le soin particulier à apporter à la rédaction des cahiers de charges avec les entreprises avec lesquelles on externalise. Il suggère de ne pas hésiter à infliger des pénalités le cas échéant. Monsieur CHARTIER met en avant l'éventuel manque de réactivité que représente l'externalisation par rapport à l'intervention des agents communaux en régie par rapport au besoin des habitants.

Monsieur Hicham EL BAHRI salue la possibilité d'offrir des contrats d'apprentissage pour les jeunes ainsi que des contrats de service civique pour les jeunes en recherche de voie professionnelle.

Madame Carole DIARD souhaite que cette politique permette de stabiliser les effectifs. Elle s'interroge sur l'impact budgétaire lié à l'écart financier entre un agent partant en retraite et un agent recruté en début de carrière pour le remplacer. Cet écart pourrait dégager un volant financier dédié par exemple à la formation des agents. Monsieur FRANIK indique qu'il ne dispose pas de cet élément qui nécessite de conduire une analyse très fine pour déterminer cet impact financier. Toutefois, il déclare que le service RH restera dans l'enveloppe budgétaire établie en début d'année 2021.

Monsieur PANNIER indique qu'il y a forcément des gains si l'on tient compte de 40 ans de déroulement de carrière entre un agent qui débute et un agent admis à la retraite. Il se félicite de pouvoir disposer d'un tel programme RH ambitieux avec certaines mesures qui vont engendrer des dépenses mais aussi d'autres qui vont permettre des économies mais en favorisant le plus possible les agents. Il constate que le volet « action sociale » n'apparaît, dans le calendrier prévu, qu'en 2024. Il regrette qu'il ne soit pas mené de front avec la politique salariale.

Monsieur CHARTIER regrette de pas avoir disposé avant la séance du document présenté. Il se félicite des mesures envisagées en faveur de la déprécarisation pour les agents. Il exprime cependant une crainte que l'externalisation combinée à la déprécarisation ne fassent que la

commune se voit dotée d'un nombre d'agents au-delà du besoin et éventuellement pas où ils seraient le plus nécessaire.

Arrivée de Madame Barbara LEDUC-BARRÉ

Sur la déprécarisation Monsieur FRANIK déclare qu'il s'agit d'une mesure afin de se mettre en conformité avec les dispositions législatives en vigueur. Il ajoute qu'il y aura toujours des contrats afin de pallier des remplacements de congé maladie, maternité...

Monsieur Alain HORNOY souhaite connaître les marges de manœuvre qui existent afin de rendre attractifs les emplois territoriaux. Monsieur le Maire indique que ces lignes directrices de gestion peuvent contribuer à faire que les personnes disposent d'une part d'autonomie dans leur travail, d'une responsabilité dans leur mission, d'une satisfaction de travailler en équipe ou encore d'une organisation du travail favorisant leur épanouissement.

II - RESSOURCES

Ressources humaines

N°2021-10-01 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur FRANIK précise que pour l'année 2021, 26 agents remplissent les conditions d'avancement de grade.

Il rappelle que les avancements de grade, prononcés sur la base d'un tableau annuel d'avancement qui recense l'ensemble des personnels disposant des conditions d'ancienneté ou d'examen les rendant éligibles à l'inscription au tableau, sont à l'appréciation de l'autorité territoriale et sanctionnent la valeur professionnelle des agents. 13 nominations sont donc proposées par Monsieur le Maire pour l'année 2021 et requièrent de ce fait une évolution du tableau des emplois.

Il ajoute qu'au titre de la déprécarisation des agents en contrat à durée déterminée, il est proposé de pérenniser le poste de coordination technique et artistique de la programmation culturelle faisant suite à une expérimentation concluante sur les années 2020-2021.

Il est proposé de créer un emploi de rédacteur principal de 2ème classe pour l'agent occupant le poste, actuellement en contrat de courte durée.

Le conseil municipal, unanime, décide de supprimer et créer les emplois suivants :

Motifs	Emplois à supprimer	Emplois à créer	Postes concernés
Avancements de grade	1 emploi d'adjoint administratif	1 emploi d'adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Agent guichet unique
	2 emplois d'adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	2 emplois d'adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Instructeur urbanisme
	2 emplois d'adjoint d'animation	2 emplois d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Responsable de secteur et coordonnateur service éducation

	2 emplois d'adjoint technique	2 emplois d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Agent polyvalent service éducation
	1 emploi d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 emploi d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Agent voirie
	3 emplois d'agent de maîtrise	3 emplois d'agent de maîtrise principal	Chef d'équipe service technique
	1 emploi de rédacteur	1 emploi de rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Chargé de mission communication
	1 emploi d'éducateur spécialisé des activités physiques et sportives	1 emploi d'éducateur spécialisé des activités physiques et sportives de 2 ^{ème} classe	

Déprécarisation		Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Coordnatrice technique et artistique programmation culturelle
------------------------	--	--	---

Affaires générales

🇫🇷 N°2021-10-02 : ELECTION DU MAIRE DÉLÉGUÉ DE BRAIN-SUR-L'AUTHION

Monsieur le Maire fait part de la démission de Monsieur Grégoire JAUNEAULT de son poste de maire délégué de la commune déléguée de Brain-sur-l'Authion exercé depuis novembre 2020, démission acceptée par le Préfet.

Il rappelle que Monsieur JAUNEAULT s'était engagé à exercer cette mission jusqu'à ce que l'état de santé de Monsieur Alain HORNOY permette à ce dernier d'assurer pleinement cette fonction, ce qui est dorénavant le cas. Monsieur le Maire présente ainsi la candidature de Monsieur Alain HORNOY au poste de maire délégué.

Monsieur le Maire tient à remercier Monsieur JAUNEAULT d'avoir assuré cette fonction avec beaucoup d'engagement en complément de sa mission de 2^{ème} adjoint en charge de l'animation du pôle Aménagement, développement et cadre de vie.

Monsieur JAUNEAULT remercie quant à lui Monsieur le Maire et le conseil municipal pour la confiance témoignée au cours de l'intérim assuré en qualité de maire délégué de Brain sur l'Authion. Il remercie également l'ensemble des différents acteurs au sein de la commune déléguée avec lesquels il a pu travailler, et de leur accueil et leur soutien.

A l'issue du scrutin à bulletins secrets, par 40 voix et 2 blancs, Monsieur Alain HORNOY est proclamé maire délégué de la commune déléguée de Brain sur l'Authion.

Monsieur le Maire et le conseil municipal adressent leurs félicitations à Monsieur HORNOY pour cette élection. Monsieur le Maire se déclare persuadé de son engagement sans faille au service de la commune déléguée de Brain sur l'Authion.

Finances - Commande publique

N°2021-10-03 : AMÉNAGEMENT ZAC GANTIERES - BUISSONS BELLES: GARANTIE D'EMPRUNT CONTRACTÉ PAR ALTER PUBLIC

Dans le cadre du financement des travaux d'aménagement de la ZAC Buissons Belles - Gantières sur la commune déléguée de Brain-sur-l'Authion, Monsieur Frédéric PANNIER, adjoint en charge des finances et de la commande publique, indique qu'en complément de 4 premiers emprunts de 500 000 €, 1 000 000 €, 1 000 000 € et 500 000 € contractés par ALTER et garantis par la commune respectivement en 2017, 2018, 2020 et septembre 2021, ALTER sollicite de nouveau la commune pour la garantie d'un emprunt de 500 000 € à hauteur de 80 % de son montant auprès de la Banque Postale.

A l'unanimité, le conseil municipal accorde sa garantie à hauteur de 80 % du montant du nouvel emprunt de 500 000 € contracté par ALTER.

IV - AMÉNAGEMENT - CADRE DE VIE

Urbanisme – Développement économique de proximité

N°2021-10-04 : DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC RUE LIGÉRIENNE - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA DAGUENIERE

Monsieur RAULT expose que la rue Ligérienne est située sur une ancienne levée qui était intégrée dans le domaine public du département de Maine-et-Loire pour en assurer l'entretien.

En 1999, le département a déclassé la levée et a cédé le domaine public à la commune de La Daguenière. Or il apparaît que plusieurs de ces terrains sont utilisés à titre privatif.

Le classement de ces terrains dans le domaine public n'étant plus justifié par l'entretien de l'ancienne levée, il convient de procéder au déclassement de ces terrains et à leur cession.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de constater la désaffectation du terrain suivant :

- Parcelle 117 AI (en attente de numérotation cadastrale) de 16 m² située 136 rue Ligérienne à La Daguenière

et de le déclasser du domaine public.

N°2021-10-05 : CESSION DE TERRAIN RUE LIGÉRIENNE - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA DAGUENIERE

A la suite de la décision précédente de déclasser le terrain situé rue Ligérienne à La Daguenière, Monsieur Daniel RAULT indique qu'il est envisagé de céder à :

- Monsieur et Madame Jean-Claude LEBRETON la parcelle cadastrée 117 AI (en attente de numérotation cadastrale) de 16 m² située 136 rue Ligérienne à La Daguenière, au prix de 1 €.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs.

Le conseil municipal, unanime, approuve.

N°2021-10-06 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX PRIMO-ACCÉDANTS

Monsieur RAULT rappelle que par délibération en date du 17 janvier 2019 modifiée par délibérations en date du 16 janvier 2020 et du 5 janvier 2021, le conseil municipal a approuvé l'aide aux primo-accédants pour l'accession sociale à la propriété sur un logement neuf ou ancien.

Une demande de subvention a été déposée par un couple primo-accédant et instruite par l'accueil logements d'Angers Loire Métropole.

Le conseil municipal, unanime, décide d'attribuer au propriétaire primo-accédant une subvention de 1 000 € pour financer son acquisition.

III – SOLIDARITÉ ET VIE LOCALE

Culture - Animations locales et touristiques

N°2021-10-07 : SOUTIEN AUX TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DES JEUX DE BOULES DE FORT

Monsieur Patrick VRIGNAUD, en charge du sport et de la vie associative, rappelle que, dans le cadre du règlement de soutien aux travaux de mise en accessibilité des jeux de boules de fort, une enveloppe pour soutenir les travaux de mise en accessibilité des jeux de boules de fort d'un montant de 6 000 € est inscrite au budget.

Le montant alloué à chaque projet est plafonné à 2 000 € et fixé à 30% maximum de la dépense éligible.

Une demande du cercle Les Amis Réunis de Brain-sur-l'Authion s'avère éligible à ce fonds de soutien.

Le conseil municipal, sur avis favorable de la commission Culture et Animations locales et touristiques du 16 septembre 2021, à l'unanimité, décide d'octroyer 2 000 € au cercle Les Amis Réunis de Brain-sur-l'Authion pour soutenir ses travaux de mise en accessibilité.

V - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Course La'titude : Messieurs VRIGNAUD et PINEAU font part d'une réunion prévue le 6 octobre à Bauné afin de faire le point sur les besoins en bénévoles. Il est précisé qu'environ 130 bénévoles sont attendus. A ce jour, plus de 200 inscriptions ont été enregistrées sur les courses.

Monsieur le Maire revient sur l'action citoyenne qui vise à construire l'avenir de Loire-Authion et définir son identité avec la participation des habitants. Madame Laurence BROSSARD, adjointe en charge de la transition numérique, à la participation citoyenne et à la relation aux usagers, présente le week-end citoyen. La soirée des entreprises le 19 novembre à Brain-sur-l'Authion permettra à tous les entrepreneurs de se rencontrer et d'échanger. Le 20 novembre se tiendront à Brain-sur-l'Authion, le matin la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants ainsi que la journée citoyenne avec la restitution de l'enquête « Tous citoyens » et des ateliers de travail.

Monsieur Bernard AUBIN, maire délégué de Saint-Mathurin-sur-Loire informe que la commune déléguée de Saint-Mathurin-sur-Loire a obtenu une 1^{ère} fleur dans le cadre du concours des villes et villages fleuris.

Il informe également que Monsieur Julien CONTE le chef du centre des sapeurs-pompiers de Saint-Mathurin-sur-Loire a été promu au grade de capitaine et Monsieur Pascal VALETTE, chef du centre de sapeurs-pompiers de Brain-sur-l'Authion s'est vu décerner la médaille du service intérieur pour

son action de formateur des jeunes sapeurs-pompiers (JSP). Monsieur le Maire évoque la possibilité d'étudier un accompagnement en faveur des JSP dans le cadre de la décision modificative à venir.

Madame Myriam BÉRANGER, adjointe en charge du tourisme et de la culture, revient sur les manifestations du Ban'Quai du 26 septembre qui a marqué le lancement de la saison culturelle et annonce le spectacle Zai, zai, zai, zai donné le 9 octobre à La Daguinière et le spectacle Les Petits couplets à La Bohalle.

La Maison de Loire organisera le 9 octobre une journée de ramassage de déchets sur Saint-Mathurin-sur-Loire et la Daguinière.

Monsieur ROUGER informe que dans le cadre du transfert de la collecte des déchets par Angers Loire Métropole en 2022, il est procédé au marquage au sol des emplacements des conteneurs de déchets. Monsieur le Maire rappelle les réunions publiques prévues les 12 et 20 octobre à Corné et La Daguinière au sujet de la gestion des déchets.

Monsieur JAUNEAULT revient sur la 1^{ère} réunion publique menée avec la Chambre de commerce et d'Industrie (CCI) sur la présentation des résultats de l'enquête relative à l'aménagement à envisager du bourg de Bauné. Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) va débiter avec les personnes qui en ont manifesté le souhait, un travail d'études sur les projections d'aménagement qui sont ressorties de l'enquête menée auprès de la population.

Une commission des Finances se tiendra le 19 octobre à 19h00 à la salle des fêtes de Saint-Mathurin-sur-Loire.

Monsieur DEVIGILI annonce 2 actions en lien avec la transition écologique, le Repair café le 9 octobre et le Troc plants le 16 octobre à Corné.

Monsieur Paul OPREA, adjoint en charge du pôle Grandes mutations et innovation de l'action publique, rappelle le travail mené sur le Plan agricole et alimentaire de territoire. Le diagnostic a été réalisé et présenté en comité de pilotage transition écologique. La phase de concertation a débuté avec les différents acteurs de la restauration collective et les directeurs(trices) d'écoles. Une rencontre est prévue le 7 octobre à Saint-Mathurin-sur-Loire avec les professionnels de la restauration collective et les parents d'élèves et une autre le 21 octobre avec les agriculteurs.

Madame Marie-France RENO, adjointe en charge du pôle Solidarités et vie locale, indique que la semaine bleue a débuté ce jour avec un spectacle donné salle du Séquoia qui a réuni environ 150 personnes.

Deux conférences se tiendront les 14 et 21 octobre à Brain-sur-l'Authion respectivement sur les thèmes Vivre chez soi plus longtemps et Être en sécurité et tranquille au quotidien.

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 2 novembre à 20h00.

VI - CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 22 heures 15.